

AR PREFECTURE

016-211601687-20181019-20181008D-DE
Regu le 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 19 octobre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE

POUVOIRS :

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Didier BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2018-10-08 D :

Objet : Garderie communale dérogation

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2018-07-01 D portant création de garderie et n°2018-08-04 D portant ouverture de la garderie communale à tous les enfants jauldois.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une famille domiciliée à Sainte Colombe, dont les deux enfants sont scolarisés sur le RPI Coulgens – Jauldes, sollicite l'utilisation de la garderie du mercredi matin ainsi que le transport des enfants vers le centre de loisirs SAFABRIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de dérogation pour cette famille.

Fait à Jauldes, le 22 octobre 2018

Le Maire

Eric SAVIN

